

« Promouvoir et encourager la coopération décentralisée et le partenariat Sud-Sud et triangulaire en Afrique : vecteurs de paix, de solidarité et de développement durable »

Exposé introductif à la session organisée le 17 par le Conseil Régional de Rabat-Salé-Kenitra à la 30^{ème} édition du Salon de l'Édition et du Livre 2025

Par

Jean Pierre Elong Mbassi, Secrétaire Général

Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique

Je voudrais tout d'abord remercier les organisateurs de la 30^{ème} édition du Salon International de l'Édition et du Livre de Rabat d'avoir bien voulu accepter la tenue d'une session sur le thème « Promouvoir et encourager la coopération décentralisée Sud-Sud et triangulaire en Afrique, comme vecteur de paix, de solidarité et de développement durable » organisée par le Conseil Régional de Rabat-Salé-Kenitra en partenariat avec Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique).

Permettez-moi de commencer cet exposé introductif par une citation du savant sénégalais Cheikh Anta Diop :

« Le développement de l'Afrique ne viendra pas d'une simple imitation des modèles extérieurs, mais de la capacité de ses peuples à coopérer entre eux pour inventer leur propre avenir. »

Cette phrase résonne profondément avec notre sujet aujourd'hui. Dans un contexte mondial marqué par des crises multiples — climatiques, sanitaires, économiques — l'Afrique a plus que jamais besoin de solidarité entre ses territoires.

C'est là que la **coopération décentralisée**, les partenariats Sud-Sud et les coopérations triangulaires deviennent des leviers stratégiques.

Mais que signifient ces concepts ?

- La **coopération décentralisée** désigne les relations de partenariat entre collectivités territoriales, en dehors du cadre strictement étatique.
- La **coopération Sud-Sud** implique des échanges et projets conjoints entre pays ou collectivités du Sud global.
- La **coopération triangulaire** introduit un troisième acteur, souvent un partenaire du Nord, qui soutient une dynamique Sud-Sud existante.

La coopération décentralisée est la forme d'insertion des collectivités territoriales dans les relations internationales. Elle émerge comme un puissant mouvement au sein des collectivités territoriales au lendemain de la deuxième guerre mondiale dans le but de conjurer les risques d'une nouvelle guerre entre les deux principaux belligérants, l'Allemagne et la France. Dès le départ la préoccupation majeure de la coopération décentralisée est de nouer des relations entre populations des collectivités dans le but de favoriser la compréhension mutuelle, le rapprochement et l'amitié

entre les peuples. Ceci a d'abord pris la forme de jumelages favorisés avec l'établissement sur le territoire des villes des pays du Nord des premières vagues de populations immigrées originaires des pays en développement. Compte tenu du décalage de niveau de vie entre collectivités européennes et collectivités des pays en développement, très vite apparaît la nécessité de compléter les échanges de jeunes ou d'élus par de la coopération dans l'objectif de contribuer à l'amélioration de la vie quotidienne de la population de la collectivité jumelle. C'est ainsi que se sont mis en place des jumelages-coopération, dont le moteur était la compassion et l'élan humanitaire. Les jumelages-coopération ont contribué au Nord, à sensibiliser les citoyens à l'intérêt de la coopération municipale internationale avec les collectivités territoriales du Sud. Ils ont donné naissance à une mobilisation humanitaire dont l'ampleur a culminé lors de la grande sécheresse qu'ont connue les pays du Sahel et de la Corne de l'Afrique au début des années 1970.

La multiplicité et le succès des jumelages-coopération et les nombreux projets et initiatives auxquels ils ont donné lieu sur le terrain ont donné le signal d'un besoin de rationalisation et de coordination.

De plus sans mise en cohérence de leur action dans le cadre des politiques nationales, les jumelages-coopération risquaient de créer des enclaves privilégiées (les collectivités ayant la chance de bénéficier d'accord de jumelages-coopération) par rapport aux autres collectivités qui seraient les perdantes de cette dynamique. C'est la raison pour laquelle a été poussée l'idée de partenariats en coopération décentralisée qui seraient désormais partie prenante des relations de coopération régulières avec les pays du Nord et les pays du Sud, et entre pays du Sud. De cette manière, les collectivités territoriales entraient de plain-pied dans l'organisation normale des relations internationales.

Ce mouvement esquissé à partir des années 1990 va voir son assise se consolider avec l'unification du mouvement mondial des collectivités territoriales intervenu en mai 2004 avec la création de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), et l'unification du mouvement des collectivités territoriales d'Afrique dans le cadre de l'organisation des Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique), section régionale de CGLU pour l'Afrique. Cette structuration du mouvement mondial des collectivités territoriales a permis de faire émerger la voix des collectivités territoriales dans l'arène internationale, notamment au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et de travailler à consacrer la coopération décentralisée comme un des nouveaux mécanismes de la coopération internationale.

Pour être respecté ce mécanisme doit affirmer sa spécificité, à savoir :

- Viser au renforcement de la capacité institutionnelle des collectivités territoriales afin que ces dernières puissent mieux remplir leur mandat au service des populations à la base
- Intervenir dans la durée et en cohérence avec les politiques nationales
- Mutualiser et professionnaliser les interventions pour avoir un effet de levier sur les actions des autres protagonistes de la vie locale (État, société civile, secteur privé)
- Favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre collectivités territoriales
- Ne pas perdre de vue l'objectif premier de la coopération entre collectivités territoriales qui est de favoriser l'amitié et l'entente entre les peuples pour assurer une paix mondiale durable.

L'affirmation de cette spécificité est maintenant favorisée par le fait que pratiquement dans tous les pays du monde il existe des associations nationales de collectivités territoriales, cadres propices à l'organisation des coordinations et mutualisations. Au niveau de chaque continent également, il existe une organisation continentale de collectivités territoriales, sections régionales de leur organisation mondiale CGLU. Cette structuration est en faveur du renouvellement du dialogue sur la coopération décentralisée. Les collectivités territoriales vont devoir assumer plus de responsabilités dans la gestion des grands agendas panafricains comme l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ou des grands agendas internationaux comme l'Agenda 2030 des objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Pacte Mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières, le Protocole de Sendai sur la Réduction des Risques et des Désastres ou le Nouvel Agenda Urbain. La localisation souhaitée de ces agendas donne lieu à de nombreuses innovations dont il convient de partager les leçons.

Pourquoi la coopération décentralisée est stratégique pour l'Afrique ?

L'Afrique fait face à des défis immenses :

- Urbanisation rapide,
- Vulnérabilité climatique,
- Insécurité alimentaire,
- Inégalités sociales et territoriales,
- Et parfois, instabilité politique.

Face à ces défis, les modèles de coopération Nord-Sud ont montré leurs limites : souvent descendants, peu adaptés aux réalités locales, et parfois inefficaces à long terme.

La coopération décentralisée permet aux collectivités territoriales — villes, régions, communes — d'agir comme des acteurs autonomes du développement, en s'alliant à d'autres territoires pour partager des solutions concrètes, adaptées, et efficaces.

De même, la coopération Sud-Sud favorise la circulation de savoir-faire, de technologies appropriées, et de politiques publiques réussies entre territoires partageant les mêmes réalités.

Quant à la coopération triangulaire, elle permet de renforcer les dynamiques Sud-Sud, en y associant un appui technique ou financier supplémentaire, souvent d'un pays du Nord, d'une organisation internationale ou d'une fondation.

La coopération décentralisée est un vecteur de paix

- Par le dialogue entre territoires, notamment dans les zones transfrontalières, pour faire en sorte que la coopération décentralisée transfrontalière contribue à changer les frontières nationales héritées de la période coloniale « *de points de rupture en points de suture* » entre pays africains selon le mot très juste de l'ancien Président de la Commission de l'Union Afrique et ancien Président de la République du Mali,

- Par des projets conjoints qui favorisent la coexistence pacifique, le lien social, l'implication citoyenne.

La coopération décentralisée est un levier de solidarité territoriale

- Les grandes villes peuvent aider les plus petites à renforcer leurs capacités.
- Les territoires ruraux et urbains peuvent travailler ensemble sur la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau, ou la mobilité.

La coopération décentralisée devrait être un moteur de développement durable de l'Afrique

- En contribuant à la réalisation de la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF)
- En favorisant l'adoption de solutions innovantes autour des thématiques comme l'adaptation au changement climatique, la résilience urbaine, l'économie circulaire, les énergies renouvelables.

Perspectives et recommandations

Pour un meilleur impact de la coopération décentralisée Sud-Sud et Triangulaire, plusieurs pistes doivent être explorées :

Renforcer les cadres politiques et juridiques

- Reconnaître formellement le rôle des collectivités dans la coopération internationale.
- Inclure ces dynamiques dans les politiques nationales de développement. Le Maroc est exemplaire de ce point de vue car c'est le seul pays africain qui a mis en place un mécanisme financier institutionnel de soutien à la coopération entre les collectivités territoriales marocaines et les collectivités territoriales d'autres pays africains et d'autres régions du monde : le Fonds Africain d'Appui à la Coopération Décentralisée Internationale (FACDI). On doit aussi rappeler que le nouveau modèle de développement du Maroc donne une place de choix à l'approche territoriale du développement pour exploiter le potentiel des territoires et corriger les inégalités dans le développement des territoires.

Encourager les plateformes africaines de mutualisation des expériences de coopération entre collectivités territoriales

- Soutenir les réseaux régionaux des collectivités territoriales comme Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU Afrique), et les forums régionaux d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques comme le Sommet AFRICITES... qui permettent le partage d'expériences, le plaidoyer commun, et la mise en œuvre de projets multi-acteurs
- Organiser des programmes d'évaluation et d'apprentissage par les pairs pour favoriser l'adoption de la culture de l'étalonnage et de la comparaison des performances dans la gestion des collectivités territoriales en Afrique.

Mobiliser des financements innovants

- Faire de la coopération décentralisée Sud-Sud et Triangulaire une des passerelles pour l'accès des collectivités territoriales aux institutions de la finance climatique comme le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Fonds d'Adaptation, etc.
- Favoriser l'accès des collectivités territoriales d'Afrique au marché financier à travers l'Agence Territoriale Afrique pour le Commerce et l'Investissement (ATIA) mise en place par CGLU Afrique.

En conclusion, la coopération décentralisée, le partenariat Sud-Sud et la coopération triangulaire ne sont pas seulement des outils de développement, ce sont des moteurs puissants de transformation, des ponts de solidarité entre territoires africains, et des garants d'une paix durable fondée sur la proximité, le respect et la co-construction.

Comme le déclarait Sa Majesté le Roi Mohammed VI – Que Dieu Le Protège - lors de Son Discours au 29^{ème} Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine en juillet 2017 à Addis Abeba, *« le Maroc a foi dans la capacité de l'Afrique de se renouveler et d'impulser son propre élan. Les limites de la coopération classique Nord-Sud pour relever le défi de l'émergence étant évidentes, l'Afrique doit faire un plus grand usage de la coopération interafricaine, ainsi que des partenariats stratégiques et solidaires entre pays frères »*.

Promouvoir la coopération décentralisée Sud-Sud et Triangulaire, c'est faire le choix d'une Afrique qui se développe par elle-même et pour elle-même, tout en restant ouverte aux partenariats équilibrés et justes avec les autres régions du monde.

Rabat, 21 avril 2025